

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, dûment convoquée et tenue au 127-A, 1re Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 18h00 le 21 août 2018.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1
M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6
Est absent : M. Claude Deblois, conseiller siège 2

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Renonciation à l'avis de convocation

2018-08-206 Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de renoncer à cet avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

2 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. (19h00)

2018-08-207 **3 Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1. renonciation à l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Embauche ressource en loisirs et culture
5. Conduite ovalisée - Rue de l'Église
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2018-08-208 **4. Embauche ressource loisirs et culture**

Considérant un avis public d'une demande d'emploi en ressource en loisirs et culture a été publiée dans divers médias;

Considérant les dépôts de CV et rencontre des candidats retenus pour une entrevue avec la directrice générale et un conseiller formant un comité de sélection;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance;

Il est résolu de retenir les services de monsieur Olivier Bélanger à raison de 40 heures semaine à compter de la disponibilité du candidat. Un contrat de travail suivra pour adoption après la période de probation.

Adopté à l'unanimité

5. Conduite ovalisée - rue de l'Église

Point reporté

6. Période de question

2018-08-209 **7. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu de lever la séance. (19h25)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....